

---

DUBLIN – Groupe de travail ad-hoc d'At-Large sur la responsabilité de l'ICANN et la transition de l'IANA  
Mardi 20 octobre 2015 – 17h45 à 18h45 IST  
ICANN54 | Dublin, Irlande

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bonjour à tous. C'était une longue journée aujourd'hui. Nous allons travailler avec le groupe At-Large sur la Transition des fonctions IANA et sur la responsabilité de l'ICANN. Nous nous sommes déjà réunis à plusieurs reprises cette semaine. Nous venons d'avoir une réunion avec le GAC. Nous avons entendu quelques-uns de leur point de vue.

Je pense maintenant que la première chose que nous devrions faire, c'est d'avoir un peu une mise à jour concernant les dernières discussions. Je ne sais pas si Alan a eu des dernières précisions concernant la liste de diffusion du CCWG responsabilité.

ALAN GREENBERG : Je n'ai aucune idée de ce qui se passe sur la liste de diffusion. Il y a eu des sessions informelles et il y a eu un groupe de travail numéro 2 au cours du déjeuner. Donc je ne sais pas.

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

D'après ce que je sais, rien de grave n'est arrivé et notre situation est toujours la même. Je suis optimiste. J'ai parlé avec Larry Strickling, qui aurait entendu s'ils parlaient de quelque chose de grave, si ça avait été le cas. Il n'a rien signalé. Donc, dans ce sens-là, je pense que tout va relativement bien.

Nous n'avons pas beaucoup de temps aujourd'hui. Je ne sais pas ce que vous pensiez faire puisqu'il n'y a rien de nouveau. Mais, j'ai une proposition. Je ne veux pas qu'il y ait de nouveau des gens qui disent la même chose qu'ils ont déjà dite, parce qu'ou on est d'accord ou on ne l'est pas avec eux. Les gens peuvent dire ce qu'ils veulent, mais c'est mon avis.

J'aimerais qu'on parle, parce que si l'on part du principe que le modèle d'adhésion ne sera pas le modèle choisi, à ce moment-là j'aimerais qu'on parle de ce qu'il nous reste et des variations qui existent par rapport à ce qu'il nous reste comme possibilité. Je voudrais savoir si nous devons prendre une décision là-dessus. Je serais ravi de partager mon avis avec vous. Nous avons 45 minutes, c'est ça ? Si vous voulez, je vous donnerai mon avis durant ce temps.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Cette session était prévue pour être une mise à jour, mais comme il n'y a aucune mise à jour à réaliser, je

---

vais donner la parole aux personnes qui veulent prendre la parole et, si vous êtes d'accord, on va discuter du modèle.

Nous allons commencer par Sebastien Bachollet.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup. Je pense qu'il y a deux thèmes que nous devrions débattre, s'il n'y a pas d'opposition, concernant le test de stress numéro 18 et la question du calendrier. J'aimerais savoir comment on va finir notre prise de décision au niveau d'At-Large sur cette question. Merci.

ALAN GREENBERG : Le test de stress 18 est un bon sujet.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Très bien. Nous donnons maintenant la parole à Garth Bruen.

GARTH BRUEN : Je suis le président de NARALO. Je voudrais discuter de la confiance du consommateur et sa promotion.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Garth. Ensuite, nous avons Seun Ojedeji.

---

ALAN GREENBERG : Est-ce que je pourrais demander une précision concernant la responsabilité et les changements de statut ?

GARTH BRUEN : C'est à propos du changement de statut simplement ?

ALAN GREENBERG : Non, c'est à propos de tout ce qui est associé à la responsabilité, mais les seuls aspects qui sont actuellement en place pour la discussion, c'est tout ce qui concerne le statut.

GARTH BRUEN : Je voudrais qu'on s'assure que tout a été bien compris.

ALAN GREENBERG : Bien. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Seun, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci. D'abord, je voudrais dire que j'ai constaté que toutes les interactions ou toutes les opportunités que nous avons eues de parler avec les SO et les AC et les membres du conseil qui ont participé aux différentes actions et, quand on leur demande leur

---

position, on voit qu'il y a un niveau de consensus concernant le processus qui a été défini par le CCWG. Je pense qu'on est sur la bonne voie.

Ensuite, une des choses que je voudrais dire, Sebastien l'a dite. L'autre chose : j'aimerais qu'on regarde les documents sur les aspects des droits humains et le processus de responsabilité ou la proposition liée à celui-ci sur les droits humains.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Est-ce que vous pourriez répéter, s'il vous plaît. On n'a pas bien compris le thème. Les ressources humaines ?

SEUN OJEDIJI : Non, les droits humains.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher Wilkinson, vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Je voulais parler de la question du suivi sur la confiance des consommateurs et j'aimerais savoir quand est-ce qu'on va en parler.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : La confiance des consommateurs, d'accord. Donc, nous avons l'analyse de simulation de crise 18, les différents modèles, la promotion de la confiance des consommateurs, la révocation des membres individuelles du conseil et les droits de l'homme. Donc, nous avons cinq thèmes. Est-ce que j'ai oublié quelque chose ?

SEBASTIEN BACHOLLET : L'ordre du jour pour présenter une solution et comment est-ce que nous allons être intégrés dans cette solution, quand est-ce que ce sera fait ? Et lorsque cela sera fait, que fera le NTIA, le Congrès Américain ? Quand est-ce qu'il faut qu'on soit prêts et est-ce qu'on a besoin d'une troisième consultation publique ? Est-ce qu'on peut se mettre d'accord pour qu'il n'y ait pas une autre période de commentaires publics, etc. ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Sebastien. Donc, nous avons six thèmes. Ça va être un peu compliqué. Ce thème-là concerne le processus. Je ne sais pas si cette discussion pourra avoir lieu tout de suite. Je crois qu'il faut qu'on fasse une priorité.

Est-ce que vous voulez qu'on commence par l'exercice de simulation de crise 18 ?

---

Il y a une question du GAC.

ALAN GREENBERG :

Dans les recommandations concernant l'exercice de simulation de crise 18, on ne dit nulle part ce que le GAC voulait dans ce sens. J'aurais aimé qu'on fasse ce commentaire.

Le préluce à cet exercice de simulation dit « Est-ce que le GAC va changer sa définition pour passer du consensus à majorité ? » Dans le cadre des statuts qui sont proposés actuellement, il est dit que c'est seulement si le GAC donne des conseils basés sur le consensus que le conseil doit passer à sa phase de négociation. Le consensus doit être trouvé à travers le principe 47 – un des principes du GAC. Si le GAC choisit de redéfinir ce principe 47 pour passer à un système de majorité ou si Olivier entre dans la salle et dit « Oui, nous allons nous mettre tous d'accord ou nous sommes tous d'accord. » Cela va changer. C'est une question de consensus et cela répond à la définition d'avis formel.

Donc, bien qu'il y a une référence concernant le changement de méthodologie, mais ce n'est pas dans les statuts proposés : c'est quelque chose qui a été proposé au cours de ces derniers jours, lors de la réunion de Los Angeles par quelqu'un. Mais, on n'en a plus reparlé.

---

Donc, personne ne leur dit de changer leurs règles ou comment changer leurs règles ou ce qu'ils doivent faire s'ils changent leurs règles de travail. Ce que l'on dit, c'est que si les règles restent telles quelles, ils ne peuvent pas faire appel à un conseil. Ils ne peuvent pas dire qu'ils ont fait un conseil formel. À ce moment-là, il faut redéfinir ce qu'on appelle un consensus.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Tout dépend de la définition de consensus. Le GAC a actuellement comme définition pour consensus un consensus unanime. S'il y a une objection, ce n'est plus un consensus.

ALAN GREENBERG : Alors, ce n'est pas un accord unanime si quelqu'un propose quelque chose et personne n'est contre. Ça, c'est le consensus, c'est la définition utilisée par les Nations Unies et c'est la définition qu'utilise le GAC aussi.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : C'est correct. La question est – je pense que ce n'est pas un problème. Si le GAC veut changer sa définition, le GAC va avoir besoin d'un consensus aussi, non ? Il y a une autre manière de changer ?



ALAN GREENBERG : Le principe 47 qui dit que quelqu'un dit quelque chose et si personne n'est contre, ça donne un consensus. C'est comme ça que le GAC arrive à un consensus pour ses recommandations, pour ses conseils ou pour ses prises de décision. Comment est-ce que le GAC modifie ces principes ? Cela se fait par une règle de majorité – par majorité – à deux réunions consécutives. Cela n'a pas beaucoup de sens, mais c'est comme ça que ça fonctionne.

Si vous avez une majorité qui, au cours de deux réunions consécutives, ne parvient pas à un accord, ce sera fait.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Seun ?

SEUN OJEDEJI : Alan, je pense que vous avez beaucoup d'expérience dans le domaine du GAC. Donc, je vais vous poser une question liée à la question du test de simulation de crise 18. Vous avez dit que la tentative de ce test de simulation est de ne pas demander au GAC comment il définit ou applique le consensus. Il concerne le consensus du GAC. Actuellement, le CCWG veut parvenir à un consensus, mais on a cet exercice de simulation de crise 18. Est-ce que vous pourriez nous expliquer ? Soyez plus spécifique et expliquez cela en anglais simple, comme ça je peux comprendre.

ALAN GREENBERG : Oui, c'est une question très intelligente. La réponse est que, en fait, je n'en sais trop rien. On nous a dit que c'est une exigence qui n'est pas écrite, un prérequis du NTIA, non écrit mais clairement déclaré.

Cela a un impact. Si le GAC peut décider, sans changer sa définition du consensus, ce qui serait un peu révolutionnaire, il faut le dire, parce que c'est une définition qui est utilisée dans le système des Nations Unies. La changer serait révolutionnaire.

Si le GAC décide d'appeler quelque chose recommandation, parce qu'un petit groupe de gens a déclaré que ça en serait une. Si vous lisez le communiqué du GAC, il y a certaines choses qui sont des recommandations et d'autres choses qui ont des noms qui sont plus faibles, mais qui ne sont pas des recommandations. Si le GAC choisit d'utiliser ces recommandations plus faibles, ils peuvent maintenir notre organisation paralysée. C'est le seul impact réel. Mais, votre question est très bonne, c'est une question à laquelle il est difficile de répondre, parce que les gens ont établi certaines règles non pas par écrit, mais oralement.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Après la réunion avec le GAC, j'ai eu quelques explications. Comme vous le dites, c'est une exigence, un prérequis, pour que cela soit accepté. Et, en ce qui nous concerne – et vous avez remarqué la façon dont j'ai décrit mon propre point de vue concernant ALAC et non pas concernant le GAC dernièrement – il va y avoir une question interne qui va avoir lieu au sein du GAC, parce que nous ne pouvons pas être divisés au niveau du test de simulation 18.

Si on veut que la transition ait lieu et que la responsabilité et la redevabilité soient appliquées, cela est nécessaire. On avait dit, au début, que si on n'allait pas marcher avec le conseil, ça n'allait pas être possible. Si on ne tient pas compte du NTIA, ça ne va pas être possible.

Donc, mon point de vue est de dire : « laissons les choses telles qu'elles sont maintenant ».

Sebastien Bachollet et Holly Raiche. Heidi me regarde d'un air découragé. Sebastien Bachollet, vous avez la parole.

SEBASTIEN BACHOLLET : Oui, merci. Peut-être vous vous souvenez que dimanche après-midi, il y a eu une session sur la transition des fonctions IANA. Cette session comprenait une présentation d'Ira Magaziner et une table ronde avec quatre hommes en noir sur la scène et des

---

personnes qui travaillaient sur le Senat ou pour la Chambre des Représentants aux États-Unis.

Je voudrais citer, parce que je pense que c'est important, ce qu'un autre a dit à propos d'un des sénateurs. Il a dit qu'il voulait voir dans les statuts que les recommandations du GAC par consensus seraient considérées par le conseil.

Dans une autre partie de la discussion, ces mêmes personnes ont dit clairement que nous sommes responsables de la supervision de l'NTIA. Donc, je voudrais vous poser la question suivante : si l'on fait ce qu'il a dit, on aura le dernier mot. Ils ont dit « Oui, mais non. »

D'où ça vient tout cela ? Ça vient du Congrès. Le NTIA a accordé, je pense qu'ils doivent le faire. C'est une demande du Gouvernement Américain et du Congrès.

J'ai aussi un autre commentaire à vous faire. Allez voir le GAC, discutez avec eux, mais ne nous demandez pas d'être au milieu. Nous sommes des utilisateurs finaux. Finalement, nous donnons une importance à nos recommandations, mais si on parvient à un accord avec eux, c'est parfait. Sinon, tant pis. Nous ne devons pas décider entre le Gouvernement Américain et le reste du GAC.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alan, est-ce que vous avez une réaction face à cela ?

ALAN GREENBERG : Oui. D'abord, la première. Pour revenir à ce que vous disiez sur le GAC : si le conseil nous dit que nous n'allons pas agir en fonction des recommandations de ALAC, je leur dirai « Pourquoi est-ce que je vais vous envoyer une recommandation que vous n'utiliserez pas pour prendre votre décision ? » Je trouverai cela un peu inutile, mais nous parlons ici de principe.

En ce qui concerne le problème du Congrès des États-Unis, je pense que le Congrès n'a pas un droit de supervision sur le NTIA, ni un droit de contrôle sur ce qu'il fait. Mais, ils peuvent arrêter le NTIA quand ils font certaines choses, parce qu'ils ont un contrôle.

GARTH BRUEN : Selon la Constitution Américaine, le Congrès a un contrôle sur tout ce que fait le Congrès aux États-Unis.

ALAN GREENBERG : Est-ce que je peux reprendre ce que j'ai dit ? D'après ce que j'ai compris, le Congrès peut ne rien dire et laisser passer ou bloquer les choses.

SEBASTIEN BACHOLLET : Sur ce point-là, c'était une partie de la discussion. Quelle est la différence entre le comité responsable du contrôle de la NTIA et le DotCom Act (.com Act) ? Je m'arrête ici. Je ne connais pas suffisamment l'organisation et la politique aux États-Unis.

Mais il semblerait qu'il y a un désaccord entre le comité responsable de la supervision de la NTIA – ça a été dit par les membres du Congrès qui étaient là – et le DotCom Act qui voulait faire quelque chose qui n'était pas en ligne avec les personnes qui sont responsables aujourd'hui.

Si je comprends bien, certains sont responsables du financement et d'autres sont responsables de la politique et il y a des conflits. Ne prenez pas l'un pour opposer l'autre ou oui, opposez l'un à l'autre, mais, en tout cas, ils n'arrivent pas à un accord. C'est ce qui nous intéresse.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Holly Raiche ?

HOLLY RAICHE : Très rapidement. Lorsque nous sommes rentrés dans la réunion du GAC, on devait parler de l'exercice de simulation de crise 18 et Bertrand était là. On a reporté cette discussion. Ce qu'on a

---

décidé de faire était qu'on allait tout mettre sur la table et qu'on allait rédiger un texte qui, lui, aurait une discussion demain d'une heure. À mon avis, aucune décision ne va être prise.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Premier exercice de simulation de crise 18. Je crois que nous n'avons rien de plus à dire au GAC. Selon nos propres recommandations, nous n'allons pas dire au GAC que faire.

Nous avons maintenant le choix entre différents modèles, la promotion de la confiance du consommateur, les droits individuels et les droits de l'homme. Les différents modèles ? Donc, on va laisser de côté le modèle d'adhésion. On va parler du système de désignateur unique ou multiple.

ALAN GREENBERG : Je vais écrire quelque chose là-dessus. Je vais le faire circuler et je vais demander à tout le monde de me dire ce qu'ils en pensent.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Donc, si vous voulez, on peut faire le choix du consommateur plutôt ? Rapidement.

---

Garth Bruen, vous avez la parole. Sebastien, vous avez la main levée ? Non ?

GARTH BRUEN :

Je suis le président de NARALO. Je pense qu'on est tous d'accord – sinon dites-le moi – que la confiance du consommateur fait partie de l’Affirmation des Engagements, du développement et c’est une des exigences de la NTIA en ce qui concerne la transmission. Je pense que tout le monde est d’accord là-dessus. Si ce n’est pas le cas, dites-le moi.

La confiance des consommateurs, c’est aussi dans la déclaration de mission pour la conformité de l’ICANN. Hier, il y avait un responsable de la conformité de l’ICANN et je lui ai posé plusieurs questions sur la confiance des consommateurs. Il a dit que la confiance des consommateurs n’était pas dans sa déclaration de mission et que ce n’était pas un point critique dans l’Affirmation des Engagements. Il a dit qu’il ne savait pas qu’il appartenait ou que c’était un point important dans la mission du CCWG, de l’ICG.

Donc, je lui ai demandé de confirmer cela et il m’a dit que ça ne faisait pas partie de sa déclaration de mission en tant que département et que c’est ce qu’il pensait.



---

Donc, je suis vraiment très soucieux. Il y a des personnes au niveau du personnel de l'ICANN à qui on doit rappeler cela. Il y a une tendance à laisser ce concept de côté à mesure qu'on avance. Pourtant, je pense que c'est un point clé dans notre travail actuel. Je pense qu'il faut être sûr que tout le monde l'a compris à tous les niveaux. Merci.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Garth. J'espère que tous nos membres et tous les participants du groupe de travail ont pu suivre la discussion concernant les remplacements de ces statuts. Nous allons commencer par Alan Greenberg, puis nous passerons la parole à Christopher Wilkinson. Alan, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG : L'AoC a deux références sur la confiance des consommateurs. La première se trouve dans l'introduction, je ne vais pas vous donner de détails, mais l'ICANN a une obligation de protéger la confiance des consommateurs dans l'espace des noms de domaine. Il est clair que nous n'avons pas de contrôle du système des noms de domaine et ccTLD.

On fait référence aussi, dans une plus large mesure, à la révision associée à la confiance des consommateurs (AoC). Cela a été transposé dans les statuts proposés. La première phrase a été

---

ajoutée dans la première proposition. Il s'agissait des valeurs centrales et cela a été retiré dans la deuxième version de cette partie-là. Ça a été retiré, parce qu'on pensait que la révision de l'AoC était suffisant.

L'ALAC a dit, dans ses commentaires, que la révision AoC analysait explicitement l'élargissement de l'espace des noms de domaine et ne disait rien, par exemple, sur .com. Pourtant, la déclaration dans l'introduction de l'AoC est une déclaration très large de l'espace du nom de domaine. On voudrait retirer cette phrase et je pense que cela a déjà dit à plusieurs reprises.

Donc, je pense que c'est la même chose que ce qui figure dans l'AoC, sauf que ce n'est plus une phrase centrale qui se trouve dans la mission et qu'elle va être incluse dans les statuts fondamentaux. Donc, c'est bon.

Sur ce point-là, je pense qu'il faut régler cette question. Je crois que nous le verrons demain. J'ai demandé explicitement qu'une charte soit réanalysée pour être sûrs de ne rien oublier. Je pense que c'est bon. Si cette phrase est réinclue.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai l'affirmation devant moi et le paragraphe dont on parle, qui se trouve au début du AoC – paragraphe 3 – je vais vous lire pour que puissiez le suivre.

---

« Ce document est un document clé par ICANN et le NTIA pour s'assurer que les décisions prises concernant (a) la coordination technique mondiale du DNS soient faites dans l'intérêt public et qu'elles sont responsables et transparents; (b) préserver la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS; (c) promouvoir la compétition, la confiance du consommateur et le choix du consommateur dans le marché du DNS; et (d) faciliter la participation internationale dans le domaine de la coordination technique du DNS. »

Voilà, c'est le paragraphe en lui-même. Il ne parle pas de révision. Les révisions sont dans le paragraphe 9.1, etc., mais c'est le paragraphe 3. C'est de cela que vous parliez, Garth ?

GARTH BRUEN : Oui, tout à fait. Je sais que la formulation est là et partout aussi. Mon souci est qu'on n'a pas tous le même point de vue.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher Wilkinson et ensuite, Alan. Christopher, vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. La confiance du consommateur et la question de la compétition semblent signifier différentes choses selon les gens

---

et au niveau du personnel de l'ICANN aussi. Je voudrais vous dire qu'il y a quelque temps, l'année dernière, un groupe de coordination a été créé sous la présidence de Jonathan Zuck pour concevoir et préparer un index de métriques ou d'indicateurs à recueillir par le personnel pour évaluer les performances du Programme de Nouveaux gTLD.

Ces indicateurs/métriques ont été accordés au sein du groupe de travail. Il a été aussi accordé qu'ICANN allait réaliser des études économiques dont certaines ont déjà été terminées pour fournir une série de recommandations qui pourraient être utilisées pour comparer les performances des nouveaux gTLD selon différents aspects, y compris la compétition, la confiance des consommateurs et le choix des consommateurs.

En tant qu'économiste, j'ai constaté que la méthodologie n'est pas très bonne, mais je soutiens le travail qui a été fait : c'est le mieux qu'on a pu faire. En termes de mise en œuvre, ce n'était pas facile de mettre en œuvre cet engagement AoC. Ce type de données d'infrastructure devrait être nécessaire.

Demain matin à 8 heures, si vous regardez sur le programme de la réunion, il y a un atelier sur la compétition, la confiance du consommateur, etc. Et, comme j'ai participé au travail réalisé l'année dernière et cette année dans ce domaine, je pensais aller me rendre à cet atelier demain matin 8 heures et y participer. Je

---

pense que cet atelier pourrait nous fournir des informations concrètes sur ce que fait chacun et quel est le programme de cette activité.

La prochaine phase est que...

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher, je vais vous demander de résumer, s'il vous plaît.

CHRISTOPHER WILKINSON : Oui, deux mots de plus. C'est important que la prochaine phase qui est annoncée dans la réunion du conseil avec les bureaux d'enregistrement, aujourd'hui. Le président du conseil et le président du GAC vont nommer des membres d'une équipe de révision formelle sur la confiance du consommateur et le choix du consommateur et la compétition.

J'ai déjà indiqué à Alan et Olivier que, si At-Large le souhaite, je peux continuer à travailler dans ce domaine particulier. Mais, les détails concernant le programme et la façon dont cela est fait et concernant le mandat restent à être définis, sachant que le personnel a un certain don pour écrire le mandat de ces groupes de manière à exclure une grande partie de l'analyse qui devrait être le plus intéressant et le plus important dans le cadre du travail de ces groupes.

HOLLY RAICHE : J'allais dire exactement la même chose.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : C'est par rapport au commentaire de Garth. Moi, je ne suis pas particulièrement surpris qu'il y ait des personnes à l'ICANN qui n'aient pas lu et bien lu les documents. La responsabilité et ses instruments de mesure, c'est, en effet, à la suite de cette modification, cela nous permettra de réagir et d'avoir de nouvelles mesures de prise.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : On va en reparler demain de toute façon. Nos membres doivent être conscients de cela et je crois que tout le monde est d'accord pour dire que l'on doit avoir le numéro 3 de l'AoC.

Je pense que vous êtes plein de sarcasmes. Vous n'aviez pas allumé votre micro, Alan.

Donc, maintenant nous allons passer au limogeage éventuel de membres du conseil d'administration de l'ICANN. On a déjà parlé de cela vraiment longuement il n'y a pas si longtemps que

---

cela. Le problème que les membres du conseil d'administration viennent des politiciens.

Mais, on a parlé des méthodes qui ne permettraient pas aux SO et AC de limoger les membres de leur conseil d'administration rapidement, parce qu'il faut qu'il y ait des raisons pour ces limogeages.

Commençons par Seun et, ensuite, Alan.

SEUN OJEDEJI :

Merci beaucoup, Olivier. Il me semble – et c'est ce que j'ai dit récemment – que l'engagement avec les SO et les AC, y compris avec les membres de l'administration, au niveau individuel, nous avons les CCWG qui nous proposent quelque chose. Je crois que la réponse a été positive. Donc, je crois qu'ils sont à l'aise avec le processus qui a été proposé, mais également, le fait est que nous avons des membres du conseil d'administration qui sont nommés par les SO et les AC.

Je crois que, tant que les SO et les AC sont d'accord ainsi que le conseil d'administration, ce processus est positif. Personnellement, ça ne me dérange pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Seun. Alan Greenberg.

ALAN GREENBERG : Bien dit. Il y a des gens dans ce groupe et dans d'autres groupes qui sont absolument contre, d'une manière très passionnée, parce qu'ils pensent qu'à la GNSO, il y a des personnes qui sont vraiment contre et qui veulent absolument que l'on puisse limoger ces membres du conseil d'administration au niveau individuel.

Au conseil d'administration, en général, ils sont d'accord. Je crois qu'on n'a pas besoin de parler pendant des heures de cela. Je crois qu'on est d'accord.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Ce que j'ai entendu, c'est que, dans le modèle désignateur – c'est comme ça qu'on l'appelle. L'ALAC et toutes ces entités qui nomment ces membres du conseil d'administration sont des désignateurs. Nous nommons des membres du conseil d'administration, des directeurs et nous avons la capacité de retirer également ces membres du conseil d'administration, même si ce n'est pas indiqué dans les statuts aussi clairement que ça par écrit.

Moi, c'est ce qu'on m'a dit, mais personne n'avait pensé à cela, en fait.



---

Je crois, qu'en fin de compte, ce n'était pas véritablement un problème, parce que lorsque l'on renouvelle les membres du conseil d'administration, on peut nommer quelqu'un d'autre.

Donc, on pourrait avoir le droit, si cela était écrit dans les statuts, mais il n'y a pas de processus dans les statuts qui nous permettent de faire cela. Mais, vous savez à quels juristes on parle. Il y a des conseils juridiques qui nous disent A et d'autres qui nous disent B.

Je ne vois pas de personnes prenant la parole. Vous voulez prendre la parole ?

HOMME NON IDENTIFIÉ : Est-ce qu'on est prêts pour une bière ? Non ? On va avoir encore plus de punition ? Bon.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Alors, on va passer aux droits de l'homme. Un thème important. Qui a parlé de cela ? C'est Seun. Alors, vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Je ne vais pas dire que je suis le groupe de travail sur les droits de l'homme de très près. Je sais qu'il y a un statut qui a été

---

atteint, un niveau qui a été atteint après discussion. Il y a un texte qui a été débattu sur les droits de l'homme.

Néanmoins, lorsqu'on a lancé ce groupe de travail, j'avais une inquiétude. Les problèmes de droits de l'homme, je suis pour les droits de l'homme évidemment. Ce n'est pas le problème. Je suis tout à fait civil. Mais, nous faisons de la coordination technique à l'ICANN, c'est notre rôle. Nous travaillons à une communauté qui s'occupe de numéros, de chiffage et nous n'avons pas de provisions de ce type dans nos statuts, de clauses sur les droits de l'homme, que je sache.

Je ne crois pas que si nous commençons à introduire ce type de thème et de sujet au plus haut niveau, on n'a pas d'accord sur la communauté. On va créer des problèmes, me semble-t-il. Le rôle de l'ICANN n'est pas celui-là.

On va interpréter les choses différemment, ça va prêter à confusion. Ce n'est pas dans nos statuts et je ne vois pas comment on peut éviter cela. Et ma motion – je ne sais pas si c'est une motion – je crois qu'on en parle un petit peu.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : J'ai aussi des points de vue. Commençons avec Harold Arcos.

---

HAROLD ARCOS :

Je vais m'exprimer en espagnol. Je voulais apporter un peu et dire ce que nous avons dit dans la liste de diffusion, question de droits de l'homme. Ce qu'il faut faire, c'est introduire dans les statuts. D'après ce que j'ai compris, il y avait une discussion à propos de la question légale liée aux droits de l'homme et à la question telle qu'elle est en Californie. Apparemment, il y avait des gens qui étaient contre cette proposition.

Les aspects que nous avons encouragés ou proposés ou soutenus au niveau d'ALAC, c'était, au niveau de l'Amérique latine, l'inclusion dans les statuts de ce thème, puisqu'on est habitués à comprendre ou à concevoir que la question des droits de l'homme n'est pas seulement une question des gouvernements au sein des états. Aujourd'hui, si on veut avoir une vision de future, on devrait penser à une fondation ou une corporation qui serait responsable de ces relations avec les utilisateurs finaux, c'est-à-dire nous.

Je considère que c'est un aspect très important et que l'ALAC devrait soutenir cette position.

Je sais qu'il y avait un problème au niveau du domicile fiscal de la Californie, mais je pense que nous devrions encourager cette proposition.

---

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Harold. Il y a un Groupe de Travail sur les Droits de l'Homme qui travaille à l'ICANN. J'en ai fait partie à un moment. Je sais que les Leon Sanchez est maintenant participant et qu'il y aura des réunions de ce groupe de travail demain, je crois.

Traditionnellement, la communauté At-Large n'a jamais été contre cette initiative. On n'a pas beaucoup parlé de cela. Mais, les rapports, et c'est Kyla qui les regarde en ce moment, ont été publiés et je crois que cela va être présenté à cette deuxième réunion. Il me semble que la responsabilité de l'ICANN de respecter les droits de l'homme.

Il y a eu une ébauche de ce document qui avait été présentée par le président actuel du GAC. Je n'ai pas vu qui étaient les auteurs de cette ébauche de document, mais il y a eu, bien sûr, Nigel Hickson qui y a travaillé.

WOLF LUDWIG : C'est une initiative du Conseil de l'Europe. Il y avait Thomas Schneider, Lee Hibbard et Monika.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci. Donc, le Conseil de l'Europe a en effet beaucoup travaillé à ces débats du GAC et il y avait un ordre du jour pour cela.

---

Donc, nous avons commencé avec Holly. Il est tard, excusez-moi.  
Holly Raiche, d'abord.

HOLLY RAICHE :

Demain, la réunion est à 12h45 jusqu'à 13h30 dans la salle Liffey  
A.

Christopher était là. Nous avons eu une réunion d'informations  
au sujet des droits de l'homme à l'ICANN et je crois que ce sont  
les droits à la vie privée, à l'anonymisation qui est importante  
sur l'internet et pour l'ICANN. Donc, les systèmes de procuration,  
les systèmes qui respectent la vie privée, ça n'a pas été plus loin  
que cela. Donc, cette réunion n'était pas à l'ordre du jour.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci, Holly. Alan Greenberg, vous avez la parole.

ALAN GREENBERG :

Je peux résumer la situation. Il n'y a pas de désaccord. On peut y  
faire référence dans les statuts de l'ICANN. Il y avait plusieurs  
options. Cela dépendant un peu. Il y avait certains qui citaient  
des documents. Beaucoup de personnes pensaient qu'on ne  
devait pas citer de document précis. Les documents changent  
avec le temps et ce n'était pas une bonne manière de procéder.

---

La seule différence, à ce niveau, je crois que ce sera la version la plus simple qui va l'emporter. Le seul problème pour certaines personnes et, moi, je suis d'accord avec cela. Si on fait une déclaration globale que nous devons respecter à l'ICANN les droits de l'homme et que nous avons un IRP (Processus Indépendant de Révision) qui permet à un groupe de juristes ou de panelistes de remettre en question si, dans certains cas, l'ICANN a violé les droits de l'homme de quelqu'un. Là, il y a une violation des statuts, si des droits de l'homme ont été violés, parce qu'on n'a pas donné un TLD ou un nom de domaine. À ce moment-là, voyez-vous, s'il y a eu un problème de violation des droits de l'homme, il est possible de modifier la politique d'affectation des TLD.

Si on ne laisse pas enregistrer .greenberg, peut-être qu'on a violé mes droits de l'homme. Je ne peux pas utiliser mon nom. Il y a un précédent et ça pose un problème juridique. Je crois qu'on a besoin de plus de spécificité. À quoi est-ce que cela s'applique ? Est-ce qu'on peut se permettre d'avoir une déclaration très large et qui ne soit pas spécifique ? Je ne pense pas.

GARTH BRUEN :

Ce concept, l'ICANN investit dans une entreprise qui aidait des enfants qui travaillent dans l'esclavage, qui travaillent

---

scandaleusement, est-ce que ça peut poser un problème aussi à ce niveau-là ?

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Oui, merci, Garth. Vous parlez de ce rapport. Je n'ai pas encore eu la possibilité de le lire, ce rapport. Je crois qu'on va en parler et je vous conseille d'aller poser votre question lors de cette réunion.

ALAN GREENBERG : Donc, il faudra prouver que vos droits de l'homme ont été violés. Donc, je ne crois pas qu'une entreprise qui a investi malencontreusement connaitre des problèmes. Je ne suis pas un juriste, vous savez. Je ne suis sûrement pas juriste de Californie, mais j'ai l'impression que ça ne s'appliquerait pas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Alan. Vous parlez toujours, bien entendu, de l'élément droits de l'homme du CCWG. C'est ce dont on parle et je me référais à la publication, à l'article 19 et du travail du Conseil de l'Europe en rapport avec les droits de l'homme. On ne sait pas encore exactement comment on va l'utiliser.

Seun et, ensuite, nous aurons Chris Wilkinson et il va falloir qu'on lève la séance. Annette Muehlberg : on va commencer

---

avec elle, parce qu'elle était avant tout le monde. On va lui donner la parole.

**ANNETTE MUEHLBERG :** Je suis un peu surprise de ce débat, parce que c'est l'ALAC qui a poussé cela et qui a coopéré avec le GAC en ce qui concerne cette thématique. On a beaucoup parlé du respect de la vie privée et de l'anonymisation et il me semble que nous étions très contents que le GAC commence à se préoccuper de cela.

Je pense que, si vous ne me connaissez pas, j'étais à un moment à la tête de l'ALAC. Je suis un peu surprise, je crois qu'on devrait être très contents qu'on s'engage dans la direction d'un respect des droits de l'homme.

**OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :** Oui. En effet, on n'est pas tous synchronisés, mais c'est bien de l'être, par rapport à cela. Seun ?

**SEUN OJEDEJI :** J'aimerais tout d'abord dire que les documents ont été envoyés à la liste ALAC. Vous pouvez lire cela.

J'aimerais faire une distinction. Je ne sais pas quel est le soutien et le travail de l'ALAC qui a été effectué auparavant. Je ne



---

connais pas le raisonnement qui avait derrière cela. Les questions de droits de l'homme et de respect de la vie privée, je crois qu'il faudrait clarifier.

Je soutiendrais tout à fait... Ça fait partie des droits de l'homme, ce respect de la vie privée. Lorsque l'on parle d'anonymisation, ça fait partie des droits de l'homme. C'est très large, les droits de l'homme. Soyons prudents.

Plus la mission de l'ICANN est large, plus le conseil de l'administration de l'ICANN va avoir des responsabilités accrues et fiduciaires également. Ça, c'est un peu dangereux, parce qu'il y a toujours l'interprétation des textes, vous savez, qui peut poser problème à l'avenir.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Seun. J'ai fait partie de beaucoup de ces débats à l'IGF, l'IGF régionaux et à quelques séances de l'ICANN, on ouvre une boîte de Pandore et nous pourrions en parler pendant des heures. Si vous ne voulez pas dîner, vous pouvez continuer ce débat.

Moi, je crois qu'on va clore le débat avec Christopher et la séance. On n'a pas vraiment de consensus sur les droits de l'homme, tout particulièrement en ce qui concerne la responsabilité. Donc, je sais qu'on y travaille.

---

Je note, comme Annette l'a mentionné, que l'ALAC a soutenu beaucoup cela et le soutien toujours évidemment, les droits de l'homme, mais qu'on n'a jamais voté formellement là-dessus. Je ne crois pas l'avoir fait. Ai-je raison, Alan ?

ALAN GREENBERG :

Peut-être que quand Annette était à la tête de l'ALAC. Moi, je ne m'en rappelle pas, je ne sais plus si j'étais là. Je ne me rappelle pas avoir voté sur les droits de l'homme. La position sur les droits de l'homme a varié selon les membres de l'ALAC. Donc, je ne suis pas contre, mais il y a des gens qui sont plus ou moins pour. Je ne me rappelle pas un vote.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Christopher Wilkinson et puis Wolf Ludwig. Christopher, vous avez la parole.

CHRISTOPHER WILKINSON : Merci. Très rapidement. Attention à la présence de problèmes possibles. Dans le début des débats sur les droits de l'homme au CCWG, la question a été soulevée et, si vous pensez que les droits de l'homme... Est-ce que ce sont les personnes, les droits de l'homme ? C'est très complexe. Ça peut être le droit des

---

individus, les droits de l'homme, le droit de l'humanité. Il faut définir tout cela et être très prudents.

Les employés de l'ICANN, qu'en est-il ? Les droits à l'emploi, les problèmes d'emploi, les problèmes de ressources humaines, des employés de l'ICANN. Il y a beaucoup d'argumentaires à ce niveau. Les employés de l'ICANN dérivent du fait que l'ICANN est un prestataire de service auprès du Gouvernement Américain. Donc, il y a une relation contractuelle entre l'ICANN et le Gouvernement Américain et, s'il n'y en a plus, les droits des employés de l'ICANN, qu'en adviendra-t-il ? Que va-t-il se passer ? Donc, vous voyez que les questions sont vastes.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup, Christopher. Je note que, pour la transition de l'IANA, dans le processus, dans la transition de l'IETF et des RIR étaient assez clairs. Après vous avoir entendu et après avoir entendu le CCWG, je crois qu'on se préoccupe de tout et on pense à tous les problèmes possibles.

Wolf Ludwig, vous pouvez conclure le débat, s'il vous plaît. Puis, Alan, bien sûr.

---

**WOLF LUDWIG :** J'ai un petit commentaire de clarification. Je me rappelle, au début de notre travail, il y a bien longtemps, j'avais suggéré une stratégie pour la première année, une collaboration avec le Conseil de l'Europe, avec les institutions européennes. J'avais proposé cela. Il y avait les droits de l'homme qui étaient mentionnés. On a failli me tuer. Rick Eshenart n'était vraiment pas content du tout, il voulait que cela soit biffé. Moi, j'ai insisté. J'ai dit : « je me moque de ce que vous pensez. Pour nous, Européens, c'est quelque chose d'important. » J'ai insisté pour que cela reste dans les textes.

J'ai parfois été très frustré, vous savez, à l'ICANN. Ça n'a pas toujours été facile, mais un de mes grands moments était le suivant : lorsque le Conseil de l'Europe, dans un document avec Thomas Schneider, soudainement, a été reconnu par d'autres groupes. C'était vraiment un grand progrès. Merci beaucoup.

**OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND :** Merci beaucoup, Wolf. Alan Greenberg, pour conclure.

**ALAN GREENBERG :** Nous sommes véritablement à la fin de notre réunion. Je ne sais pas comment vous voyez les choses. Nous avons eu une longue intervention hier au CCWG sur le fait qu'on ne veut pas se débarrasser d'un directeur sans cause, parce qu'on ne veut pas

---

virer un employé sans qu'il y ait des raisons pour cela, sinon nous sommes poursuivis en justice. Il y a des procès. En Californie, vous savez, on peut quand même limoger un employé sans véritable cause. C'est américain, mais c'est un peu comme ça. Je ne sais pas si ça vous amuse ou si ça vous horripile.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Sur ces mots, nous allons clore la réunion et nous allons remercier nos collègues également du CCWG qui, maintenant, ont une petite idée de la direction à emprunter. La séance est désormais levée. Mais, il y a encore une séance. Nous allons remercier les interprètes et le personnel. Il est tard. Bonsoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**